

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

PREPARATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2022

ELEMENTS PREPARATOIRES AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL -

PREAMBULE

Le présent ROB est présenté conformément aux données prévues par l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que :

ARTICLE L 2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. **Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.***

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

L'article D 2312-3 précise le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication

ARTICLE D 2312-3

A. – Le rapport prévu à l'article [L. 2312-1](#) comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Conformément au droit applicable, les présents éléments, complétés par ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire, constitueront le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021.

Ce rapport sera porté à la connaissance du public :

1. sur le site internet de la Ville
2. mis à disposition, avec information par voie d'affichage

Table des matières

PREAMBULE	2
CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2022	5
1. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE 2021 – BUDGET PRINCIPAL	8
1.1. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES ET DES RECETTES REELLES	8
1.1.1. LES DEPENSES	8
1.1.1.1. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES	8
1.1.1.2. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MODESTES EN 2021	10
1.1.2. LES RECETTES	14
1.1.2.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT : STABILITE GLOBALE EN DEPIT DU CONTEXTE	14
1.1.2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT	18
2. PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE ET OBJECTIFS RETENUS POUR LE BP 2022	19
2.1. FONCTIONNEMENT	19
2.1.1. Impact de la situation liée aux exercices précédents	19
2.1.2. Evolution des dépenses courantes de fonctionnement par rapport au BP 2021 : + 438 K€	20
2.1.3. Perspectives 2022 du maintien des recettes courantes de fonctionnement par rapport au BP 2021	21
2.1.4. Autofinancement et opérations d'ordres entre sections	22
2.2. INVESTISSEMENT	23
2.2.1. DEPENSES : - 1 164 K€	23
2.2.2. RECETTES : - 1 164 K€	25
3. BUDGETS ANNEXES	26
3.1. SUCCESSION HUTT	26
3.2. CAMPING MUNICIPAL	26
3.3. LOCAUX COMMERCIAUX	27
3.4. FORET COMMUNALE	28
3.5. RESEAUX	29

CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2022

- L'année 2021 a été marquée par plusieurs évènements :
 - Sur le plan économique :
Le prolongement sur l'année de la crise sanitaire du COVID 19 a impacté l'ensemble de l'économie mondiale et par voie de conséquence le fonctionnement des services publics. Plusieurs mesures de confinement ont été imposées sur l'année 2021. Le fonctionnement des services publics locaux a dû s'adapter en appliquant les protocoles imposés. En cours d'année un rebond de l'économie est toutefois constaté. Le PIB progresse de 3% au 3^{ème} trimestre 2021 et revient à son niveau d'avant crise.
 - Sur le plan budgétaire :
Les volumes et les montants doivent s'analyser dans le contexte spécifique de la crise sanitaire. Des mesures nationales ont été prises qui pour accompagner cette période. Au niveau de la Ville, le conseil municipal, soucieux de maintenir le fonctionnement des services publics locaux et l'activité économique de son territoire, a renoncé à percevoir certains produits tels que les loyers de la Metzsig, les écolages et les redevances des terrasses (*DCM n°005/1/2021 du 16 février 2021*)
- L'année 2022, sur le plan politique, comporte deux élections majeures. Ces échéances ont un impact sur les mesures mises en œuvre.
Au niveau économique, le rebond entamé en 2021 doit se prolonger sur l'année 2022 avec une évolution attendue du PIB comprise entre 3,5% et 4%

France - Prévisions de croissance du PIB en volume

	2020	2021	2022
1. Selon le rapport économique, social et financier	-8,0	6,0	4,0
2. Selon Rexecode	-8,0	6,3	3,5

Evolution du déficit et de ses composantes

	2017	2019	2022	Variation 2019/2017	Variation 2022/2019	Variation 2022/2017
Solde public	-3,0	-3,1	-4,8	-0,1	-1,7	-1,8
Solde conjoncturel	-0,3	0,4	0,1	0,7	-0,3	0,4
Mesures ponctuelles et temporaires	-0,2	-1,0	-0,2	-0,8	0,8	0,0
Solde structurel	-2,4	-2,5	-4,7	-0,1	-2,2	-2,3

Source : Rapport économique social et financier (PLF 2022)

<http://www.rexecode.fr/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail/Perspectives-economiques-et-budgetaires-2022-le-piege-des-conflits-d-objectifs>

Le PLF pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

Le projet de loi de finances pour 2022, ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités.

Intitulé du prélèvement	2021	2 022	Evolution
	Montant (en euros)	Montant (en euros)	Montant (en euros)
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 756 368 435 €	26 786 027 022 €	29 658 587 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	6 693 795 €	5 737 881 €	-955 914 €
Dotations de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000 000 €	50 000 000 €	0 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 546 000 000 €	6 500 000 000 €	-46 000 000 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	539 632 796 €	580 632 929 €	41 000 133 €
Dotations élu local	101 006 000 €	101 006 000 €	0 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	62 897 000 €	57 471 037 €	-5 425 963 €
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	465 889 643 €	439 206 199 €	-26 683 444 €
Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317 000 €	326 317 000 €	0 €
Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186 000 €	661 186 000 €	0 €
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686 000 €	2 686 000 €	0 €
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 905 463 735 €	2 880 213 735 €	-25 250 000 €
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	413 753 970 €	388 003 970 €	-25 750 000 €
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000 €	4 000 000 €	0 €
Dotations de compensation liées au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000 €	107 000 000 €	0 €
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000 €	6 822 000 €	0 €
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000 €	284 278 000 €	0 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650 €	48 020 650 €	0 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000 €	27 000 000 €	0 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085 €	122 559 085 €	0 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la Polynésie française	90 552 000 €	90 552 000 €	0 €
Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	430 000 000 €	100 000 000 €	-330 000 000 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 290 000 000 €	3 641 930 057 €	351 930 057 €
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et EPCI contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	0 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Total	43 248 126 109 €	43 211 649 565 €	-36 476 544 €

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : stabilité de l'enveloppe globale

Le Gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. La dotation globale de fonctionnement (**DGF**) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, soit une **enveloppe de 28,6 milliards d'euros**. Seule évolution, la **DSR** et la **DSU** qui progresseront respectivement de **+ 95 millions d'euros**, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire. Il faut rappeler que ces hausses sont entièrement financées par les collectivités elles-mêmes. La croissance de la DSR et de la DSU est ainsi permise par l'écêtement de la dotation forfaitaire d'une majorité de communes (exactement 20.848 en 2021) et de la dotation de compensation de l'ensemble des intercommunalités.

Cette année encore **l'enveloppe normée des dotations de l'Etat** aux collectivités fera appel aux variables d'ajustement pour équilibrer les différentes enveloppes, soit un besoin de financement de 50 millions d'euros en 2021. L'exposé des motifs du PLF note que ce gage est en réduction par rapport aux années antérieures. Il était de 51 M€ en 2021, contre 293 M€ en 2018.

- Evolutions fiscales : DCRTP

le PLF prévoit de mobiliser deux variables pour financer ce gage (DGF) : la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale dite « dotation carrée » et la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, chacune abondant de 25 M€ ce besoin de financement. A noter, qu'en 2022 ce sont les régions qui sont désignées pour le financer, les collectivités du « bloc local » et les départements en seraient dispensées.

- Investissements

Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire **de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)** pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il reste cependant toujours assez difficile de bien discerner entre les ouvertures d'enveloppes (les AE), les crédits à engager pour l'année (crédits de paiement) et les montants réellement décaissés...

1. SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

1.1. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES ET DES RECETTES REELLES

1.1.1. LES DEPENSES

1.1.1.1. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

Prévision de clôture de l'exercice en cours :

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT				
		BP 2021 (BP + BS + DM)	Estimatif (OCT.2021)	part sur total
011	charges générales	3 515 000,00 €	3 399 135,02 €	30%
012	charges de personnel	6 100 000,00 €	6 064 467,23 €	53%
014	atténuations	460 000,00 €	458 634,00 €	4%
65	Autres charges (subventions)	1 281 665,00 €	1 226 174,65	11%
66	charges financières	10 000,00 €		0%
67	charges exceptionnelles	225 000,00 €	153 122,06 €	1%
68	provisions	150 000,00 €	150 000,00 €	1%
022	dépenses imprévues	0,00 €	0	0%
	TOTAL	11 741 665,00 €	11 451 532,96 €	

Le taux de réalisation estimatif attendu en fin d'année de la section de fonctionnement est légèrement en hausse par rapport à 2020 soit environ +2%.

La crise sanitaire a eu un impact sur les dépenses de fonctionnement par :

- L'aide aux commerçants (bon d'achat)
- Les protocoles de désinfections dans les bâtiments communaux (produits d'entretien)
- La hausse du coût de l'énergie et combustibles

• CHARGES GENERALES : UNE HAUSSE DE 6 % ESTIME PAR RAPORT A 2020

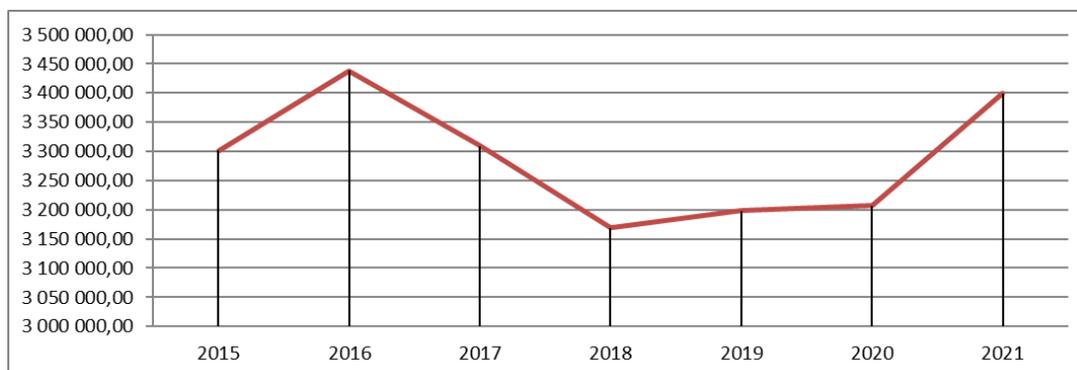
	REALISE ESTIMATIF2021 (Oct. 2021)	%
2015	3 301 306,14	11,97%
2016	3 438 487,72	4,16%
2017	3 308 889,66	-3,77%
2018	3 168 692,49	-4,24%
2019	3 197 894,35	0,92%
2020	3 207 061,68	1,21%
2021	3 399 135,02	6,29%

L'augmentation estimée des charges générales en 2021 est due par

- Les travaux d'entretien et réparation des bâtiments et du matériel

- La maintenance
- Les charges d'électricité et combustibles
- Les frais de nettoyage
- Les contrats de prestations de services

Dans l'ensemble, nos charges générales restent maîtrisées malgré une augmentation du coût de certains postes ne dépendant pas de la collectivité ;



• **CHARGES DE PERSONNEL : DES DEPENSES QUI CONNAISSENT UN PIC CONJONCTUREL EN 2021**

L'évolution du personnel au cours des 7 dernières années est la suivante (tableau des effectifs votés au 31/12) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
titulaires TC	84	98	91	83	81	81
titulaires TNC	22	27	27	25	25	26
non titulaires TC	10	10	10	9	13	12
non titulaires TNC	58	59	59	56	67	63
TOTAL	174	194	187	173	186	182
équivalent ETP	129	141,76	129,96	130,85	138,70	140,65

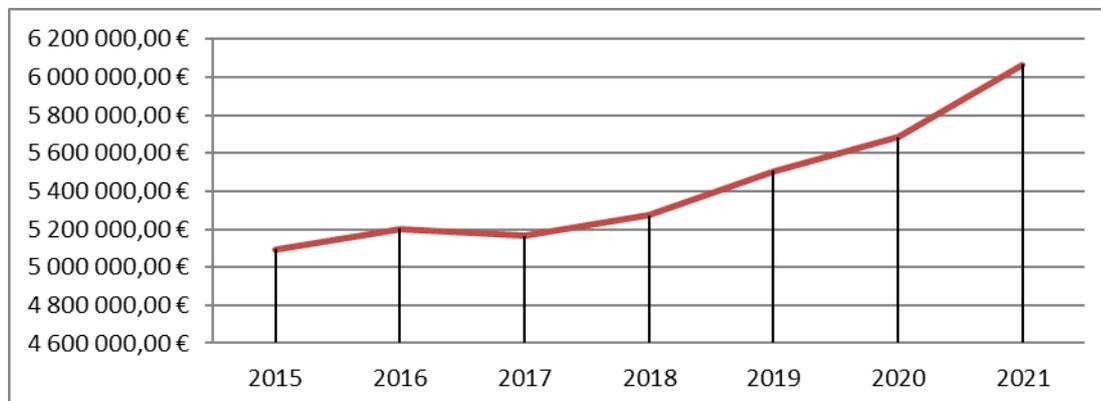
En 2021, des recrutements atypiques ont été effectués pour faire fonctionner le centre de vaccination, d'autres ont été nécessaires pour opérer des remplacements d'agents absents sur une longue période (ex : informatique). Le nombre d'emplois (équivalent temps plein) qui sera constaté en fin d'année devrait cependant rester stable à environ 141.

	Crédits consommés	Evolution
2015	5 095 627,00 €	14,92%
2016	5 202 494,93 €	2,10%
2017	5 165 052,48 €	-0,72%
2018	5 272 128,21 €	2,07%
2019	5 505 705,95 €	4,43%
2020	5 684 318,52 €	10,05%
2021	6 064 467,23 €	15,03%

L'augmentation des crédits en 2021 est marquée par :

- Recrutements complémentaires (centre de vaccination)

- Heures supplémentaires en augmentation avec création de nouvelles astreintes (centre de vaccination, police)
- Remplacements d'agents absents : la ville rémunère l'agent remplaçant et également l'agent absent ; les remboursements éventuels émarginent au 013.



1.1.1.2. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MODESTES EN 2021

Chapitre article	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	prévision
10	dotations et fonds divers		5 850,00		15 473,99		1 508,00	1 920,00
13	subventions d'investissement							200 000,00
16	emprunts et dettes assimilées	- €	295 632,00	292 832,00				
20/21/23	immobilisations : dépenses équipement	3 699 380,12	5 936 346,24	4 456 335,02	1 874 616,95	2 110 750,25	3 985 702,52	2 814 322,45
26	Participations							
27	immobilisations financières	90 185,00	90 184,83	90 184,83		29 101,85	29 101,85	28 676,57
20	dépenses imprévues							
458	Opérations compte de tiers				40 360,36			
	Dépenses réelles	3 789 565,12	6 328 013,07	4 839 351,85	1 930 451,30	2 139 852,10	4 016 312,37	3 044 919,02

Les dépenses réelles d'investissement dépendent des projets d'équipement engagés. Au niveau des emprunts et dettes assimilés, les montants de 2016 et 2017 correspondent au remboursement de l'avance du FCTVA qui a pris fin en 2017. Le compte immobilisation financière retrace les écritures de remboursement à l'EPF du portage foncier qu'il effectue pour notre compte.

Les opérations financièrement les plus importantes sur l'exercice 2021 :

- Participation aux travaux du parking en Silo
- Aménagement du Parc de la Commanderie
- Aménagement de la liaison Camping (fin des travaux voiries)
- Diverses acquisitions de matériels et mobilier

• **AUTORISATIONS DE PROGRAMME : 1 M€ DE CREDITS PAIEMENTS EN 2022**

Le tableau des AP/CP ouvert à ce jour est le suivant :

AP/CP									
AP/CP	Montant total prévisionnel de la dépense	Montant engagé et réalisé par année							Restes à financer (exercices au-delà de 2021)
		avant 2016 et 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
PN Gare	2 533 238,00 €	1 025 000,00 €	865 824,60 €		215 823,80 €		431 647,50 €		
Parking Gare (participation)	3 478 085,00 €	200 000,00 €		252 009,00 €			2 198 191,00 €	827 885,00 €	
Chartreuse	1 400 000,00 €						239 397,40 €	0,00 €	1 160 602,60 €
Aménagement Henri MECK	1 400 000,00 €							0,00 €	1 400 000,00 €
Parc de la Commanderie	1 931 000,00 €					21 592,22 €	1 880 710,55 €	50 289,45 €	
Metzig	700 000,00 €						0,00 €	105 000,00 €	595 000,00 €
	8 909 085,00 €	1 225 000,00 €	865 824,60 €	252 009,00 €	215 823,80 €	21 592,22 €	4 749 946,45 €	983 174,45 €	3 155 602,60 €

Au titre de l'année 2022, la gestion des crédits de paiements sera la suivante :

- Programme N° 5 « PN Gare participation »

N°	Intitulé	Montant
5	PN Gare	2 533 238,00 €



SOLDE

Programme ouvert le 16 décembre 2013 à hauteur de 2,5 M€.

Réajustement le 14 décembre 2015 (DCM n°117/6/2015) à hauteur de 2 533 238 €

- 2019 Crédits consommés : 2 106 K€
- **Depuis 2020 en attente d'appel de fonds : 431 K€ (non effectué)**
- **Selon les échanges avec nos partenaires le solde devrait être inférieur au montant prévu**

- Programme n°8 « Parking Gare participation »

N°	Intitulé	Montant
8	Parking Gare participation	3 478 085 €



EN COURS

Réajustement de l'opération (initialement 2 M€)

Programme ouvert en 2016 : appel de fonds 200 K€

- 2018 Crédits consommés : 252 K€
- 2020 en attente d'appel de fonds : 1 050 K€ (non effectué)
- 2021 appel de fonds estimé : 1 268 K€ + appel de fonds 2020 (effectué en 2021 : 1008 K€)

○ Programme n°9 « Chartreuse »

N°	Intitulé	Montant
9	Chartreuse	1 400 000 €



EN COURS

- 2021 Crédits ouverts : 239 K € (Maîtrise d'œuvre engagée pour 246 K€)
- Opération qui sera rallongée dans le temps (début de la phase travaux en 2023 compte tenu des contraintes règlementaires imposées par le site)

○ Programme n°10 « Quartier Henri MECK 2 »

N°	Intitulé	Montant
10	Quartier Henri MECK 2	1 400 000 €



LANCEMENT
FIN 2022

- Opération nouvelle qui s'étalera sur au moins deux exercices (2023 et 2024)
- 2021 Crédits ouverts : 0 €

○ Programme n°11 « Parc de la Commanderie »

N°	Intitulé	Montant
11	Parc de la Commanderie	1 931 000 €



EN COURS

- 2020 Crédits ouverts : 21.5 K €
- 2021 Crédits ouverts : 1 880 K€

○ Programme n°12 « Metzsig »

N°	Intitulé	Montant
12	Metzsig	700 000 €



REPORTE

- 2021 Crédits ouverts : 0 €

● **ENDETTEMENT DE LA VILLE ET ENGAGEMENTS ASSIMILABLES**

Concernant l'endettement au sens propre, la ville n'est liée à aucun engagement. A ce titre ses marges de manœuvres sont totales.

Au titre des dettes éventuelles et assimilées, il y a lieu de considérer les emprunts garantis et les portages menés pour le compte de la Ville à travers l'Etablissement Public Foncier.

- Emprunts garantis :

Le montant initialement garanti par la Ville au 01/01/2021 est de 3.5 M€.

Le capital restant dû au 01/01/2021 dû est de 1,659 M€, au bénéfice du Foyer de la Basse-Bruche (10 encours), du Nouveau Logis de l'Est (4 encours), de l'Hôpital local (2 encours) et de SAREL (1 encours)

- Portages EPF :

L'EPF a acquis pour le compte de la Ville l'assise foncière de l'ancienne Station Service 45 rue de la Commanderie, le 6 décembre 2017 pour un montant total de 145 509,24 €. Un portage a été validé sur 5 ans jusqu'au 5 décembre 2022.

Le remboursement comprend le montant d'achat augmenté des frais de portage et des impôts.

Les annuités sont les suivantes :

- 6 décembre 2018 : 33 157,32 €
- 6 décembre 2019 : 31 430,00 €
- 6 décembre 2020 : 30 847,96 €
- 6 décembre 2021 : 30 265,92 €
- 6 décembre 2022 : 29 683,88 €

1.1.2. LES RECETTES

1.1.2.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT : STABILITE GLOBALE EN DEPIT DU CONTEXTE

Les recettes de fonctionnement de la Ville estimées au terme de l'exercice 2021 sont les suivantes :

		BP 2021 (BP + BS + DM)	Réalisé estimé (OCT.2021)	part sur total
013	atténuation de charges	50 000,00 €	34 087,41 €	0%
70	produits services et domaine	700 000,00 €	634 728,02 €	5%
73	impôts et taxes	8 864 000,00 €	8 854 480,95 €	66%
74	dotations et participations	3 705 000,00 €	3 682 604,72 €	27%
75	produits gestion courante	40 000,00 €	28 645,07 €	0%
77	produits exceptionnels	50 165,00 €	47 582,22 €	0%
78	reprise sur provisions	150 000,00 €	150 000,00 €	1%
	TOTAL	13 559 165,00 €	13 432 128,39 €	

Les principales ressources de fonctionnement de la Ville (**93%**) proviennent des impôts et taxes et des dotations et participations.

• **IMPOTS ET TAXES : UNE REFORME DE LA TAXE D'HABITATION**

La réforme de la taxe d'habitation entre en application avec la suppression progressive de la TH sur les résidences principales entre 2018 et 2023. Les mécanismes de compensation des pertes de ressources pour les communes et les EPCI varient fortement selon la situation fiscale de chaque commune et intercommunalité.

La rubrique « impôts et taxes » comporte principalement les éléments suivants :

1° Les taxes sur lesquelles le conseil municipal dispose d'un pouvoir de taux (pouvoir de déterminer l'évolution du produit fiscal en fonction du taux adopté) :

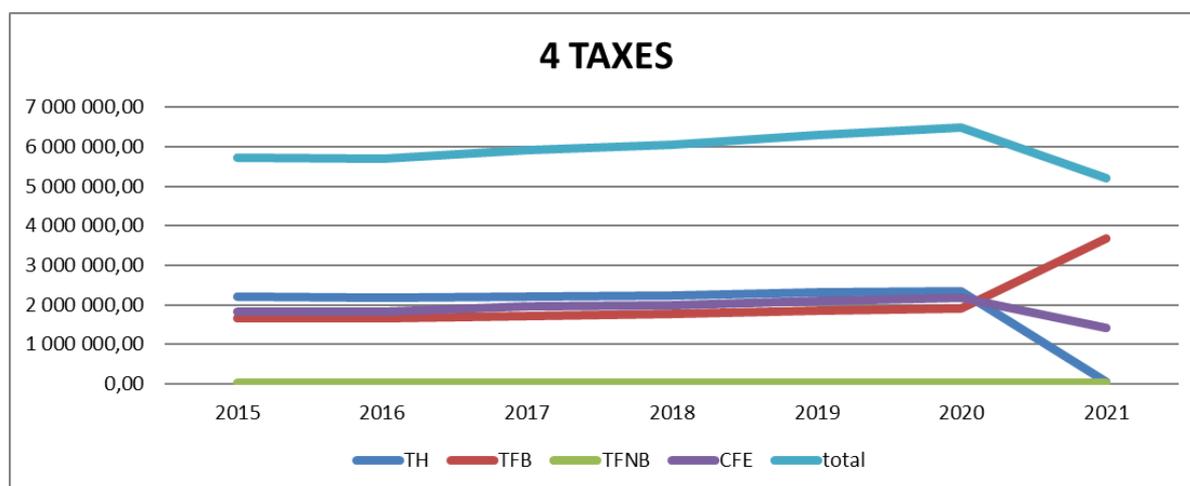
- **TAXE SUR LE FONCIER BATI**
taux de référence 2021 : 23.38 %
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**
taux de référence 2021 : 32,40
- **COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**
taux de référence 2021 : 17,22 %

Une constatation de la baisse des impôts locaux assez importante : -20.33 % par rapport à 2020 (suppression de la TAXE d'HABITATION)

Cette baisse est compensée par les allocations compensatrices (voir tableau en page 15).

	TH	TFB	TFNB	CFE	total	
2015	2 210 453,00	1 653 105,00	34 498,00	1 813 598,00	5 711 654,00	6,97%
2016	2 167 610,00	1 669 984,00	35 552,00	1 832 842,00	5 705 988,00	-0,10%
2017	2 200 022,00	1 729 634,00	35 909,00	1 961 954,00	5 927 519,00	3,88%
2018	2 247 363,00	1 776 118,00	38 006,00	1 995 297,00	6 056 784,00	2,18%
2019	2 304 063,00	1 850 563,00	37 908,00	2 092 058,00	6 284 592,00	3,76%
2020	2 338 434,00	1 917 336,00	37 260,00	2 180 052,00	6 473 082,00	3,00%
2021	47 882,00	3 690 533,00	36 968,00	1 429 604,00	5 204 987,00	-19,59%

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales représente une perte de recettes fiscales pour les communes et intercommunalités. La loi a prévu à partir de 2021 que les communes perçoivent, en compensation de leur perte de recettes, le produit du foncier bâti des départements.



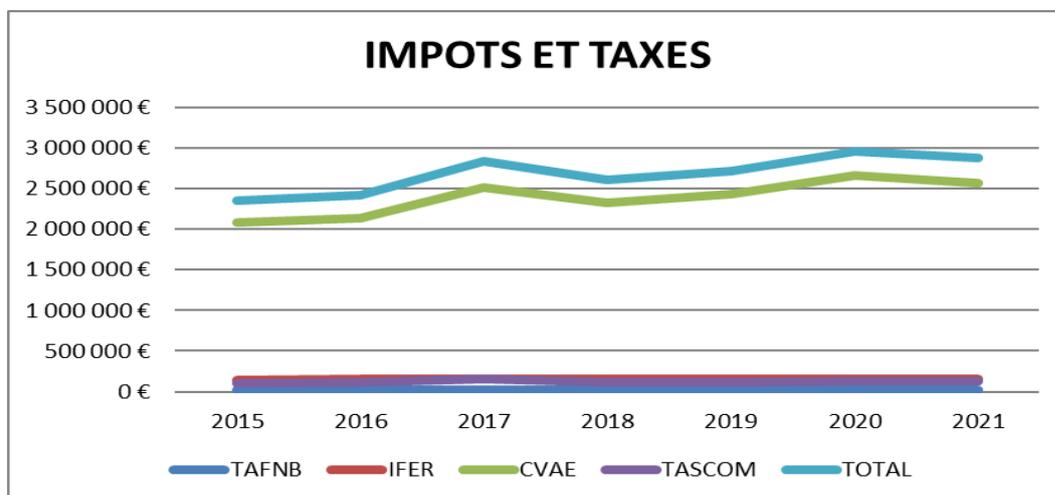
2° Les taxes sur lesquelles le conseil municipal ne dispose pas d'un pouvoir de taux sont :

- La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)
- CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales)

	TAFNB	IFER	CVAE	TASCOT	TOTAL	
2015	17 127 €	148 898 €	2 079 654 €	105 838 €	2 351 517 €	8,23%
2016	15 992 €	150 387 €	2 131 574 €	115 030 €	2 412 983 €	2,61%
2017	16 288 €	152 129 €	2 510 093 €	159 509 €	2 838 019 €	17,61%
2018	18 830 €	151 470 €	2 327 541 €	111 489 €	2 609 330 €	-8,06%
2019	18 043 €	153 439 €	2 437 222 €	111 489 €	2 720 193 €	4,25%
2020	16 775 €	155 530 €	2 655 100 €	128 112 €	2 955 517 €	8,65%
2021	16 303 €	157 586 €	2 569 298 €	126 902 €	2 870 089 €	-2,89%

Les collectivités perdront plus de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) en 2022 qu'en 2021.

De nombreuses inconnues pèsent sur les résultats de la CVAE en 2022 : Les mauvais résultats des entreprises, voire les défaillances, les effets du chômage partiel... pourraient faire fortement chuter cette ressource.



Par ailleurs l'Etat a prévu des mécanismes destinés à compenser la réforme de la taxe professionnelle :

- DCRTTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle → variable)
- GIR (Garantie de ressources → fixe)

Le montant de la DCRTTP devrait être figé pour les collectivités communales en 2022 afin de préserver les ressources des collectivités qui ont été significativement affectées par la crise sanitaire. En revanche une baisse de 25 millions d'euros pour les régions.

• **DES COMPENSATIONS EN HAUSSE DEPUIS 2017**

	compensations	
2015	161 754 €	-1,75%
2016	114 952 €	-28,93%
2017	163 264 €	42,03%
2018	167 987 €	2,89%
2019	191 309 €	13,88%
2020	208 114 €	8,78%
2021	1 780 313 €	755,45%

Les compensations sont liées aux réformes fiscales et à leur impact sur les produits fiscaux de la commune.

La **suppression de la taxe d'habitation** a un impact sur les nouveaux montants des compensations 2021. A ce titre l'année 2021 marque une très nette rupture par rapport aux évolutions passées.

Les recettes provenant des impôts et taxes sont dynamiques

Entre 2015 et 2020 la progression des produits fiscaux reste légère.

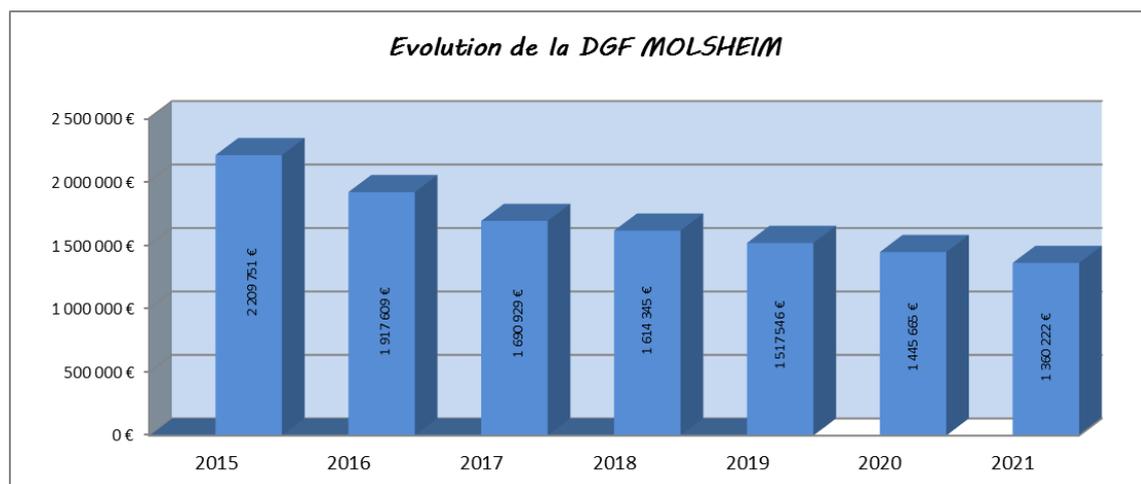
La suppression de la Taxe d'habitation se fait sentir à partir de 2020 et des compensations revues en 2021 soit de **+ 1.572 M€**

- **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**
- **LES DOTATIONS DE L'ETAT**

Les dotations et participations comprennent de nombreux postes, les principaux étant la DGF (dotation forfaitaire et la DSR) ainsi que d'autres compensations versées par l'Etat

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
dotation forfaitaire	2 209 751 €	1 917 609 €	1 690 929 €	1 614 345 €	1 517 546 €	1 445 665 €	1 360 222 €
dynamique population	8 269 €	1 539 €	4 426 €	4 043 €	-770 €	2 118 €	-5 100 €
écrêtement	-74 870 €	-66 277 €	-110 610 €	-109 976 €	-96 029 €	-73 999 €	-80 343 €
CRFP	-219 323 €	-227 404 €	-119 985 €	0 €	0 €		
population	9 511	9 527	9 616	9 616	9 608	9 630	9 577 €
dotation / pop DGF	232 €	201 €	176 €	168 €	158 €	150 €	142 €
DSR	110 500 €	108 061 €	110 468 €	109 980 €	107 292 €	107 840 €	103 870 €
bourg centre	39 889 €	35 900 €	32 310 €	29 079 €	26 171 €	26 172 €	23 555 €
péréquation	70 611 €	72 161 €	78 158 €	80 901 €	81 121 €	81 668 €	80 315 €
TOTAL	2 320 251 €	2 025 670 €	1 801 397 €	1 724 325 €	1 624 838 €	1 553 505 €	1 464 092 €

La dotation forfaitaire est particulièrement à la baisse depuis 2014 avec la mise en place de l'écèlement et de la Contribution au Redressement des Finances Publiques



- **PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE : BAISSÉ CONJONCTURELLE**

La baisse estimée de l'ordre de 65 K€ est en lien direct avec la crise sanitaire. Les services culturels ont adapté leur activité sur plusieurs mois privant ces services des recettes associées, tout en maintenant les dépenses de fonctionnement de ces mêmes services.

1.1.2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre article	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	estimé
10	dotations et fonds divers	3 648 633,29 €	3 570 219,53 €	3 131 563,75 €	3 039 165,99 €	3 134 995,09 €	2 989 256,87 €	2 361 214,20 €
13	subventions d'investissement	86 830,32 €	84 877,69 €	183 942,28 €	42 705,83 €	76 326,50 €	12 541,00 €	63 000,00 €
16	emprunts et dettes assimilés	585 664,00 €	61 800,00 €	0,00 €				
20	immobilisations incorporelles							
21	immobilisations corporelles	213,58 €		9070,77	12921,09	1134,48		
23	immobilisations en cours	921,54 €	163,00 €				1 488,91 €	
27	autres immobilisations financières	50 925,59 €	50 925,93 €	50 925,93 €	50 925,93 €	50 925,89 €	650,62 €	
458	Opérations compte de tiers				25 227,36			
	Recettes réelles	4 373 188,32 €	3 767 986,15 €	3 375 502,73 €	3 170 946,20 €	3 263 381,96 €	3 003 937,40 €	2 424 214,20 €

L'année 2020 a été marquée à la fois par la crise sanitaire et le renouvellement des équipes municipales. Ces deux éléments se sont combinés sur la mise en œuvre d'opérations d'investissement. Les recettes d'investissement suivent l'évolution des dépenses. Dès lors ces recettes sont en réduction par rapport aux années passées.

2. PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE ET OBJECTIFS RETENUS POUR LE BP 2022

Le bilan provisoire d'exécution de l'exercice 2021 laisse entrevoir des éléments positifs pour aborder l'exercice 2022 :

- Les marges de manœuvre de la Ville sont préservées :
(la pression fiscale est contenue, l'endettement nul)
- Un résultat (*estimation octobre 2021 hors opérations d'ordre*) pour la fin d'exercice de 2021 de

En fonctionnement

	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Estimatif 2021
Dépenses réelles en €	9 813 523	10 148 257	10 673 025	10 408 865	10 584 160	11 227 940	11 451 533
Recettes réelles en €	13 433 930	13 033 402	13 216 296	14 189 921	13 875 116	13 654 779	13 432 128
Epargne brute en €	3 620 407	2 885 145	2 543 271	3 781 056	3 290 957	2 426 838	1 980 595

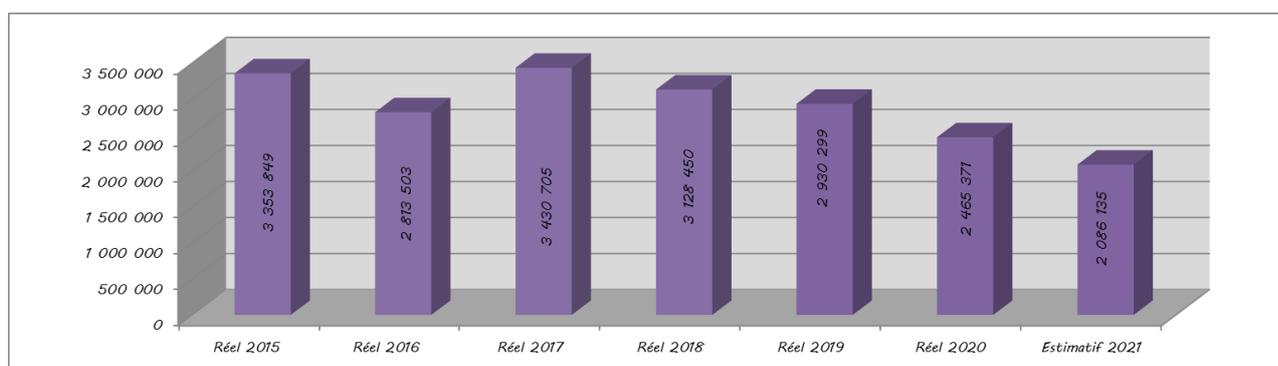
En Investissement

	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	2021
Dépenses réelles d'investissement en €	3 789 565	6 328 013	4 839 352	1 930 451	2 139 852	4 016 312	3 044 919
Recettes réelles d'investissement en €	4 373 189	3 767 986	3 375 503	3 170 946	3 263 382	3 003 937	2 424 214
Résultat	583 624	-2 560 027	-1 463 849	1 240 495	1 123 530	-1 012 375	-620 705

2.1. FONCTIONNEMENT

2.1.1. Impact de la situation liée aux exercices précédents

	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Estimatif 2021
Dépenses courantes en €	9 708 023	10 001 252	10 045 720	10 175 587	10 451 161	11 030 298	11 148 411
Recettes courantes en €	13 061 872	12 814 755	13 476 425	13 304 037	13 381 460	13 495 669	13 234 546
Epargne de gestion en €	3 353 849	2 813 503	3 430 705	3 128 450	2 930 299	2 465 371	2 086 135



2.1.2. Evolution des dépenses courantes de fonctionnement par rapport au BP 2021 : + 438 K€

La hausse des dépenses de fonctionnement hors virement et dépenses d'ordre est de 3.7 %.

		BP 2021	BP2022	Ecart
011	charges générales	3 515 000	3 600 000	85 000
012	charges de personnel	6 100 000	6 250 000	150 000
014	atténuations	460 000	470 000	10 000
65	subventions	1 281 665	1 450 000	168 335
66	charges financières	10 000	10 000	0
67	charges exceptionnelles	225 000	150 000	-75 000
68	provisions	150 000	200 000	50 000
022	dépenses imprévues	0	50 000	50 000
	TOTAL	11 741 665	12 180 000	438 335

- **011 « charges générales » : + 85 K€**

Les crédits affectés pour 2021 correspondent à l'anticipation des hausses de tarifs dans la configuration actuelle : électricité, gaz et autres consommables.

- **012 « charges de personnel » : + 150 K€**

L'augmentation proposée, en comparatif par rapport au budget 2021, est limitée à + 2,46 %.

La masse salariale évolue d'une part en raison de mesures prises pour l'ensemble de la fonction publique au niveau national (ex : évolution des cotisations patronales ; transfert primes/points,...) L'objectif à moyen terme est de contenir l'évolution de la masse salariale, hors éléments exceptionnels à un maximum de 2% annuels. Pour 2022, sous réserve d'un retour à une situation d'avant crise sanitaire avérée, l'objectif est de contenir la consommation des crédits à leur niveau de 2021 à plus ou moins 1%.

- **014 « atténuations de produits » : + 10 K€**

Une augmentation de la contribution au titre du FPIC de 10 K€ par rapport à 2021 est anticipée.

- **65 « subventions » : + 168 k€**

Les crédits du 65 sont ajustés en fonction des estimations des consommations en 2021 : par exemple : les subventions aux écoles pour les voyages scolaires (suspendus en 2021), les subventions pour des manifestations aux associations

- **66 « charges financières » : maintien des crédits antérieurs**

Enveloppe de 10 K€ pour toutes charges financières éventuelles. L'objectif est de ne pas mobiliser ces crédits

- **67 « Charges exceptionnelles » : - 75 k€**

En 2021, la ville de Molsheim avait entrepris la distribution des bons d'achat aux concitoyens pour venir en aide aux commerçants durant la crise sanitaire. 2022, nous revenons à des crédits similaires aux années précédentes.

- **68 « Provisions » : + 50 K€**

Enveloppe de dotations aux provisions pour les litiges et la maladie ordinaire ainsi que le chômage. Cette enveloppe sera réajustée lors du BS par rapport au CA 2021.

- **Autres dépenses de fonctionnement :**

Reconduction des crédits ouverts en 2021

2.1.3. Perspectives 2022 du maintien des recettes courantes de fonctionnement par rapport au BP 2021

		BP 2021	BP2022	Ecart
13	atténuation de charges	50 000	50 000	0
70	produits services et domaine	700 000	700 000	0
73	impôts et taxes	8 864 000	10 464 000	1 600 000
74	dotations et participations	3 705 000	1 775 000	-1 930 000
75	produits gestion courante	40 000	50 000	10 000
77	produits exceptionnels	50 165	25 000	-25 165
78	reprise sur provisions	150 000	200 000	50 000
	TOTAL	13 559 165	13 264 000	-295 165

- **70 : Produits des services :**

Pour 2022, une estimation du maintien des ressources du domaine de la Ville à 700 K€

- **Impôts et taxes : + 1 600 K€**

- Une Hausse de la CVAE est annoncée d'environ + 180 K€ par rapport à 2021
- Une taxe sur le Foncier Bâti est estimée à + 790 K€ par rapport à 2021, ceci dû à la réforme de la Taxe d'habitation (compensation de la taxe d'habitation versée en 2021 sur le CH 74 : Dotations)
- Une hausse importante de la CVAE estimée à environ +700 K

- Une estimation prudente des Taxes sur l'électricité et les pylônes ainsi que les droits de mutation

- **74 : Dotations : -1 930 K€**

Une diminution sévère de 2021 à 2022 est liée principalement à réforme de la taxe d'habitation. Les compensations d'environ 800 k€ au titre de la TH versées en 2021 ne sont pas répercutées en 2022. Par ailleurs en 2021 ont été perçus 961 K€ au titre de la CFE en compensation de l'exonération décidée par l'Etat de 50% des bases. Cette mesure non reconduite en 2022 ne donnera dès lors pas lieu à compensation.

- **75 : produits de gestion courante : + 10 K €**

En 2021, une prudence s'était imposée sur les locations de salles dans le contexte de la crise sanitaire. 2022, nous partons sur une estimation légèrement à la hausse.

- **77 et 78 :**

Enveloppes de produits exceptionnels (remboursement des sinistres) et de dotations aux provisions pour les litiges et la maladie ordinaire ainsi que le chômage.

Cette enveloppe sera réajustée lors du BS par rapport au CA 2021.

2.1.4. Autofinancement et opérations d'ordres entre sections

Au regard des éléments financiers prévisionnels de la section de fonctionnement pour 2022, l'autofinancement et le virement d'une section à l'autre, est prévisible, au moment des objectifs, à un minimum de **1,084 M€**

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS 2022 EN FONCTIONNEMENT :

- **Limitation des dépenses courantes d'une année sur l'autre avec une légère hausse de 3,7 %**
- **Maitrise des charges à caractère général**
- **Augmentation conjoncturelle des charges de personnel afin d'accompagner les évolutions réglementaires (entre + 2,46%)**
- **Maintien des taux de fiscalité locale**
- **Autofinancement prévisionnel (023) de 1,084 M€**

2.2. INVESTISSEMENT

2.2.1. DEPENSES : - 1 164 K€

		BP 2021	BP2022	Ecart
10	dotations et fonds divers	3 188		
20/21/23	immobilisations : dépenses équipement	11 562 629	10 412 248	-1 150 381
27	immobilisations financières	29 200	29 200	0
020	dépenses imprévues	60 000	50 000	-10 000
	Dépenses réelles	11 655 017	10 491 448	-1 163 569

- OPERATIONS PLURIANNUELLES (23) : + 4 299 K€ soit 41 % du budget investissement 2022

- « Parking en ouvrage »

N°	Intitulé	BP 2021	BP 2022
8	Parking Gare participation	1 468 000 €	1 552 000 €

- « Chartreuse »

N°	Intitulé	BP 2021	BP 2022
9	Chartreuse	239 397 €	100 000 €

- « Parc de la Commanderie »

N°	Intitulé	BP 2021	BP 2022
	Parc de la Commanderie	520 000 €	1 215 000 €

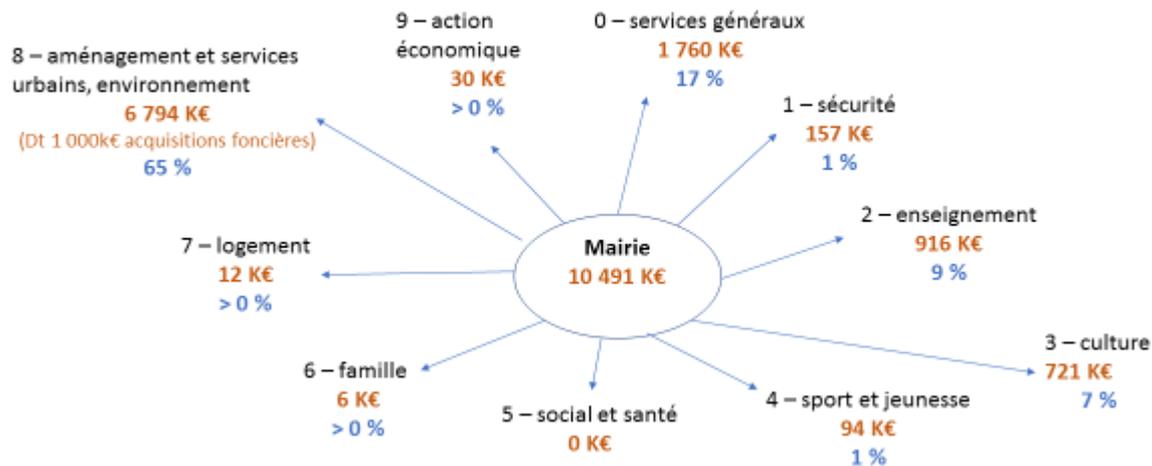
- « Aménagement voirie Henri MECK »

N°	Intitulé	BP 2021	BP 2022
	Aménagement voirie H MECK	0 €	1 000 000 €

- « PN gare »

N°	Intitulé	BP 2021	BP 2022
	PN GARE	0 €	431 590 €

- VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR



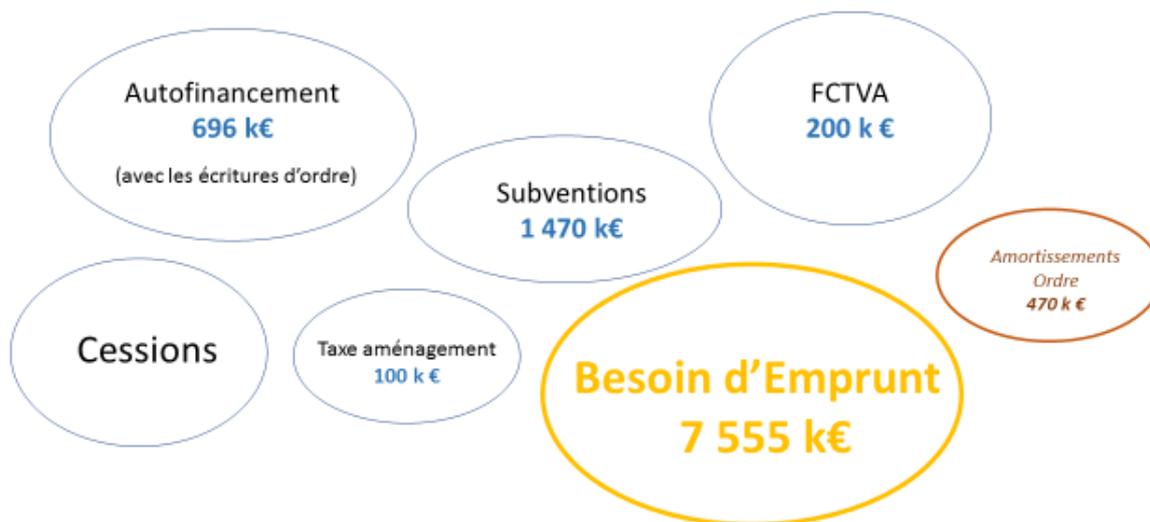
Les dépenses de la section d'investissement intègrent les projets et des crédits liés à des opérations redondantes d'une année sur l'autre. Sont notamment prévus des enveloppes annuelles (885 K€).

Les besoins de l'enseignement, de la culture, du sport et jeunesse et autres services, d'environ 3,5% des dépenses totales d'investissement.

Les travaux en bâtiment et en voiries hors AP représentent environ 25% du budget 2022.

2.2.2. RECETTES : - 1 164 K€

D'où viennent les recettes d'investissement ?



AUTOFINANCEMENT ET BESOIN DE FINANCEMENT 2021

- AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 696 k€

Les mouvements propres aux esquisses financières présentés font apparaître un objectif d'autofinancement (1 084k€ hors écritures d'ordre)

- BESOIN DE FINANCEMENT RESIDUEL : 7 555 K€

Le besoin de recours prévisionnel à l'emprunt d'équilibre budgétaire est estimé à 7 555 K€ à ce jour. Ce besoin de financement est indiqué sur la base d'un équilibre budgétaire intégrant une réalisation du budget à 100 %.

L'enveloppe de 1 M€ pour des acquisitions foncières ne devrait pas être consommée. Par ailleurs au regard des exercices passés, on peut envisager une consommation des crédits sur l'exercice à un maximum de 70%. Sur cette base environ 4 M€ de crédits pourraient ne pas être consommés en 2022, ce qui ramène le besoin de financement effectif à 3,5 M€. Ce besoin devrait pouvoir être couvert par l'intégration des résultats après adoption du CA 2021, et par la réévaluation de l'autofinancement liée à la gestion 2022

Objectifs 2022 en investissement :

- Financement de opérations en limitant le recours à l'emprunt qui est inscrit de manière prévisionnelle à hauteur de 7,5 M€

3. BUDGETS ANNEXES

La ville compte 5 budgets annexes

3.1. SUCCESSION HUTT

○ ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Le 6 juin 1986 la Ville a accepté la succession Albert HUTT. Un budget annexe « succession Albert HUTT » a été créé le 7 juin 1987.

L'objectif de ce budget est, dans le respect du legs, d'administrer les valeurs mobilières et fonds de M HUTT.

Ce budget annexe n'a connu aucune variation majeure au cours du temps. Il est traditionnellement excédentaire. Il bénéficie d'une subvention du budget principal à hauteur de l'amortissement des pianos qui sont acquis sur ce budget annexe et qui sont utilisés par l'école municipale de musique, dont le budget relève du budget principal.

Objectifs 2022 : maintien des masses 2021.

○ DEPENSES : 20 K€

- Organisation du Prix Albert HUTT et frais divers
- Acquisition de pianos
- Opérations d'ordre

○ RECETTES : 20 K €

- Produits financiers d'un portefeuille d'actions et d'OAT
- Dotations et participations (dont amortissement par la ville)
- Opérations d'ordre

3.2. CAMPING MUNICIPAL

○ ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Le budget annexe « CAMPING MUNICIPAL » a été créé le 24 mars 2005.

La gestion de ce service public industriel et commercial (SPIC) a été effectuée depuis l'origine en régie. Le principe de le confier à un délégataire a été posé par délibération du 3 octobre 2003.

Ce choix de gestion a été décidé au regard des résultats déficitaires de l'exploitation, de la difficulté d'appréhender une gestion privée avec les instruments publics à disposition.

Une première délégation, sous forme d'affermage, a été consentie pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010.

Elle a été renouvelée, après mise en concurrence, avec le même délégataire sur les périodes 2010 à 2013, puis 2014 à 2018. Début 2017, la Ville a été confrontée à une cessation de fait de la gestion du camping par le délégataire.

Une procédure administrative de résiliation de la gestion déléguée a été mise en œuvre, et à compter de 2018 la Ville a repris la gestion du camping en régie.

Ce budget annexe, qui ne retraçait que les résultats et quelques investissements, a évolué à compter de l'exercice 2018 pour incorporer toutes les écritures d'une gestion en régie. Le résultat provisoire de l'exercice 2019 fait apparaître un solde positif lié à une saison particulièrement performante. Le chiffre d'affaires est d'environ 230 K€ supérieur aux années précédentes.

En 2020, la crise sanitaire fait que la saison estivale du camping est réduite et occasionne une baisse du chiffre d'affaires importante. La construction d'un nouvel accueil et l'achat de nouveaux mobil-home sont couverts par le budget principal qui verse une subvention pour couvrir l'investissement et le fonctionnement.

La question de la poursuite de la gestion du camping en régie directe se pose. En cas de décision de gestion déléguée, le temps de latence pour sa mise en œuvre est de 18 mois (contraintes de gestion de cet équipement : publicité, fixation de tarifs,...).

○ **OBJECTIFS : CONTINUER L'AMENAGEMENT DU CAMPING**

- Aménagement des lavabos
- Assainissement pluvial
- Travaux ancien accueil
- Chauffe-eau solaire

Objectifs 2022 : maintien des crédits 2021 de fonctionnement en espérant une saison meilleure et une fin de la crise sanitaire

○ **DEPENSES : 470 K€**

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Travaux divers
- Opérations d'ordre et divers

○ **RECETTES : 470 K€**

- Produits de service et taxe de séjour
- Subvention d'investissement du budget principal
- Réserves
- Opérations d'ordre

3.3. LOCAUX COMMERCIAUX

○ **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « LOCAUX COMMERCIAUX » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est de retracer l'ensemble des opérations sur des locaux commerciaux donnés en location par la Ville. Ce budget, soumis à la TVA, sous-tend une partie de la politique municipale en faveur du commerce du centre-ville.

Les locaux relevant de ce budget sont les suivants :

- La Metz, place de l'Hôtel de Ville : restaurant
- Place de l'Hôtel de Ville : Charcuterie MULLER
- Place de l'Hôtel de Ville : Carrefour (Huit à 8)
- Cabinet infirmière, rue Kellermann

○ **REALISATION 2020 : néant**

OBJECTIFS 2022 : maintien des crédits avec un réajustement au budget supplémentaire par la reprise des résultats de l'exercice 2021.

- **DEPENSES : 75 K€**
 - Entretien et fournitures
 - Investissement (pour équilibre) : travaux de toiture pour le 9 place de l'hôtel de ville

- **RECETTES : 75 K€**
 - Loyers
 - excédent capitalisé (résultat de fonctionnement 2020 transféré en investissement)

3.4. FORET COMMUNALE

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « FORET COMMUNALE » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est d'isoler toutes les écritures relatives à la forêt placée sous le régime forestier et l'administration de l'ONF, et relevant du domaine privé communal sur le territoire de la commune d'URMATT.

- **OBJECTIFS : MAINTIEN DU PATRIMOINE FORESTIER**

L'objectif identique d'année en année est le maintien du patrimoine forestier en procédant aux plantations nécessaires et en commercialisant ce qui peut l'être, dans le cadre d'une gestion cynégétique.

OBJECTIFS 2022 : maintien des crédits avec un réajustement au budget supplémentaire par la reprise des résultats de l'exercice 2021.

- **DEPENSES : 70 K€**
 - Charges générales (entretien de la forêt et salaire des bucherons)
 - Immobilisations (travaux)
 - Opération d'ordre (virement à la section d'investissement et amortissements)

- **RECETTES : 70 K€**
 - Produits des services (chasse + vente)
 - Divers
 - Opération d'ordre (virement de la section de fonctionnement et amortissements)

3.5. RESEAUX

○ ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Un budget annexe « RESEAUX » a été créé le 27 septembre 2010.

Ce budget retrace les opérations liées au déploiement de divers réseaux de communication sur le territoire communal, en particulier le réseau de fibre. La ville, lorsqu'elle aménage des voiries, prévoit systématiquement des fourreaux pris en charge par ce budget annexe. Ces fourreaux permettent le déploiement de la fibre optique par divers opérateurs et par la Ville elle-même. Gestionnaire d'un réseau de fibre à destination des acteurs institutionnels du territoire, la Ville a pour client la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

○ OBJECTIFS : DEPLOIEMENT DU RESEAU DE FIBRE ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

Les travaux de dénivellation du passage à niveau ont retardé le bouclage de la fibre sur l'ensemble de notre territoire entre les bâtiments communaux. Celui-ci a été relancé en 2019. Le coût d'investissement important doit être amorti en moins de 8 ans, notamment par des économies de matériels et d'abonnements (vidéo protection, serveurs, etc...). Les travaux se prolongent sur l'exercice 2022 par le fibrage de nos bâtiments communaux.

Objectifs 2022 : maintien des crédits avec un réajustement au budget supplémentaire par la reprise des résultats de l'exercice 2021.

○ DEPENSES : 130 K€

- Charges générales : 10 K€
- Travaux : 100 K€
- Opérations d'ordre : 20 K€

○ RECETTES : 130 K€

- Produits de gestion : 10 K€
- Subvention d'investissement
- Opérations d'ordre 20 K€